

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 4

■ Éclairage

Delphine Bauer

Ordonnances Travail : les entreprises sont-elles prêtes ?

Page 6

■ Portrait

Sophie Tardy-Joubert

Le magistrat heureux

DOCTRINE

Page 8

■ Droit du risque

Alicia Mâzouz

Plus de risque à l'horizon ?

BIBLIOGRAPHIE

Page 12

■ Fonction publique

Jérôme Onno

Quel avenir pour la fonction publique ?

CULTURE

Page 14

■ Exposition

Didier Du Blé

Le verre, un Moyen-Âge inventif

Page 15

■ Ventes publiques

Bertrand Galimard Flavigny

La Flandre et la mer



Votre revue OFFERTE
sur tous vos écrans

ACTUALITÉ

Portrait



Le magistrat heureux ¹²⁹²³

Sophie TARDY-JOUBERT

Il aurait pu être violoniste, il a finalement choisi le droit. Vice-président du tribunal de grande instance de Créteil, Samuel Ittah a gardé de sa formation musicale rigueur et concentration. Loin de la carrière artistique, il s'épanouit dans la justice du quotidien.



© DR

À ceux qui perçoivent le droit à travers les effets de manche des avocats médiatiques que l'on croise dans les couloirs des cours d'assises, on conseillera une visite dans le bureau de Samuel Ittah. Ils le trouveront au quatrième étage du tribunal de grande instance de Créteil, une petite pièce sommairement meublée, piles de dossiers cartonnés entassés sur un bureau noir. L'homme est souriant, et a, avec ses fines lunettes rondes, des airs de professeur. À l'instar du juge d'instance dont Emmanuel Carrère avait fait un

héros dans son roman *D'autres vies que la mienne*, il raconte la justice de proximité avec enthousiasme et parle avec gourmandise de problématiques qui, au néo-phyte, peuvent pour le moins sembler austères.

Président de la troisième chambre civile du tribunal de grande instance de Créteil, il traite principalement de litiges de baux commerciaux, de cautionnement et de prêts immobiliers. Sa marotte du moment : mettre un coup d'arrêt aux demandes en contestation du taux effectif global des crédits immobiliers ou à la consommation, à l'en croire, un véritable filon exploité de manière abusive par des particuliers pour ne pas payer de taux d'intérêt. « C'est très à la mode en ce moment. Ces clients considèrent que leur taux d'intérêt est illicite, car calculé sur 360 jours. Ces demandeurs, souvent, ne sont pas de très bonne foi et recherchent un effet d'aubaine.

Suite en p. 6

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 34 52 34